
Financement du réseau : 2ème Rendez-vous Reflexe-S

Le chiffre d'affaires global du réseau de l'enseignement français à l'étranger est estimé autour de 3 milliards d'euros.

Le budget de l'agence pour 2023 est d'1Md 200M d'euros.

La subvention 2023 de l'état pour charge de service public sur le programme 185 est de 441M€ + 30 M€ supplémentaires au budget précédent fléchés dont 10M€ pour l'aide au Liban et 20M€ pour faire face aux augmentations importantes des salaires des fonctionnaires détachés auprès de l'agence du fait de l'application de l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires et de leur nouveau statut.

+100M€ pour l'aide à la scolarité des élèves français .

La moitié du budget de l'agence est liée directement aux actions de l'agence comme gestionnaire d'établissement EGD avec des personnels détachés et les établissements conventionnés

Des crédits qui servent à l'ensemble de la communauté française à l'étranger quelle que soit le statut des établissements que ce soient les bourses, les boursiers excellence major , subventions apportées au réseau 9 M€ qui sont apportées en subvention de sécurité, etc.

- 12% des établissements sont des EGD et scolarisent 20% des élèves
- 28% des établissements sont des établissements conventionnés qui scolarisent 31% des élèves
- 60% des établissements sont des établissements partenaires qui scolarisent aujourd'hui 49% des élèves.
- Les EGD et conventionnés représentent 40% de ce réseau et plus de la moitié des élèves.

L'agence reçoit aussi des recettes propres

- Ressources propres de ces établissements en gestion directe environ 448M€ € qui correspondent aux droits de scolarité encaissés dans les budgets de ces établissements intégrés au budget de l'agence (le budget de l'agence et de ses EGD est un budget unique) incluant la contribution de ces EGD au fonctionnement PRR et PFC valorisé à 112 M€ sur les 448M€
- L'agence a aussi des recettes en provenance des établissements conventionnés 260M€
- plus 6M€ de remboursements de frais annexes de ces établissements conventionnés (paiement d'heures supplémentaires en particulier)
- plus différents des autres produits des établissements conventionnés 6M€ qui correspond à des loyers.
- Les établissements partenaires ont une contribution limitée au titre des accords de partenariat 6M€

L'aide nette apportée à chaque élève du réseau est variable selon la catégorie

d'établissements dans les EGD est de 2100€, dans les établissements conventionnés est de 1700€ et de 160€ par élève dans les établissements partenaires.

⇒ S'il n'y avait pas le soutien apporté par l'état à ces différentes catégories d'établissements les droits de scolarité supportés par les familles augmenteraient d'autant dans les EGD de

2100€ de droits de scolarité supplémentaires, 1700€ de plus dans les conventionnés et 200€ dans les partenaires.

Importance accordée par l'agence à la formation

Les instituts régionaux de formation IRF dont le cœur de métier va être dès janvier 2023 la mise en œuvre d'un plan régional de formation vont avoir le budget de la mutualisation (16,5M€ de recettes en provenance des différents établissements). Nos dépenses sont d'ores et déjà supérieures à ces recettes puisqu'elles sont de 19M€. L'agence utilise la subvention publique pour procéder à des ajustements dans les différentes zones et d'alimenter un programme de formation à la hauteur des besoins. Il faut compter aussi, avec les **investissements numériques** et la mise en place d'Athéna, nouvel outil numérique, **la masse salariale des enseignants formateurs** et des personnels dédiés à la formation par l'agence pour l'ensemble du (11 inspecteurs d'académie, 17 inspecteurs de l'éducation nationale en poste et près de 300 conseillers de l'enseignement primaire et du secondaire). Le coût salarial de ces personnels de formation est de 70 M€ environ ce qui veut dire que l'engagement en termes de formation soutenu par l'état est de 90 M€ par an, avec une contribution directe des établissements de 16,5M€.

Construction budgétaire de la formation continue

3 recettes principales

- 1 participation de chaque établissement le 1% formation continue pourcentage de sa masse salariale et correspond globalement au plan mondial à environ 8M€
- Participation aux frais de fonctionnement du réseau : 2% sur le chiffre d'affaires (ou le 1% en fonction des négociations), recette évaluée à environ 6M€
- Apport de l'agence en en fond supplémentaire à chaque institut régional de formation.